

DOSSIER N° 76

L'AVS toujours stable

Scénarios de l'USS pour le financement de l'AVS

Table des matières

Résumé	5
1 L'AVS aujourd'hui et demain	6
1.1 Des rentes sûres depuis plus de 60 ans	6
1.2 L'évolution future de la population.....	8
1.3 L'évolution future des salaires	9
1.4 Le modèle de simulation.....	12
2 Le financement futur de l'AVS.....	14
2.1 Influence de l'immigration.....	16
2.2 Influence de l'évolution des salaires	18
2.3 Influence des taux d'activité et d'occupation ainsi que du sous-emploi	21
2.4 Introduction d'un impôt sur les successions.....	22
3 Une charge sans problème pour les générations futures.....	23
4 Bibliographie	25

Résumé

Les finances de l'AVS sont saines. Même si le nombre des retraités et retraitées augmente plus fortement, depuis de nombreuses années déjà, que celui des personnes exerçant une activité lucrative, l'AVS a encaissé, ces dernières années, plus d'un milliard de francs de plus que ce qu'elle a dépensé. Elle va beaucoup mieux que ce que lui prédisait le Conseil fédéral dans ses sombres prévisions.

Les nouveaux scénarios financiers de l'USS montrent que, ces 15 prochaines années, l'AVS devrait s'en sortir sans hausse de cotisations. Les scénarios qui vont au-delà de cet horizon temporel sont très incertains. De manière générale, on peut dire ceci : que l'AVS ait besoin de moyens supplémentaires et, si oui, de combien, dépendra fortement de l'évolution du marché de l'emploi. Plus les salaires augmentent et plus la situation de l'emploi s'améliore, plus le besoin financier supplémentaire est faible. Selon un scénario « Tendance » de l'USS qui reprend largement pour l'avenir l'évolution économique des 20 dernières années, l'AVS aura besoin, en 2030, d'environ 1,6 % de cotisation supplémentaire pour équilibrer ses recettes et ses dépenses. Mais si, par exemple, les salaires devaient augmenter autant dans les 50 prochaines années qu'ils l'ont fait en moyenne les 50 dernières, alors l'AVS s'en sortirait financièrement avec des hausses minimales de cotisation. Après 2040, il serait même possible de baisser les cotisations. Si la Suisse épuise la totalité de son potentiel d'occupation et introduit en même temps un impôt sur les successions dont les recettes seraient affectées à l'AVS, aucune cotisation supplémentaire ne sera nécessaire.

Tableau 1 : Pour-cents de cotisation supplémentaires nécessaires selon le scénario

	2030	2040	2050
« Tendance » USS	1.6	1.8	1.4
Croissance future des salaires comme entre 1960- 2010	0.5	0.2	-0.6
Meilleure mise à profit du potentiel d'activité	0.8	- ¹	-
+ introduction d'un impôt sur les successions (dès 2016)	0.0	-	-

¹ Ce scénario n'a été calculé que jusqu'en 2030, car les dépenses plus élevées entraînées pour l'AVS par la hausse du taux d'activité ne peuvent que faire l'objet d'une évaluation grossière. Le besoin de financement supplémentaire pour l'AVS devrait cependant être beaucoup plus restreint qu'avec le scénario « Tendance » de l'USS.

1 L'AVS aujourd'hui et demain

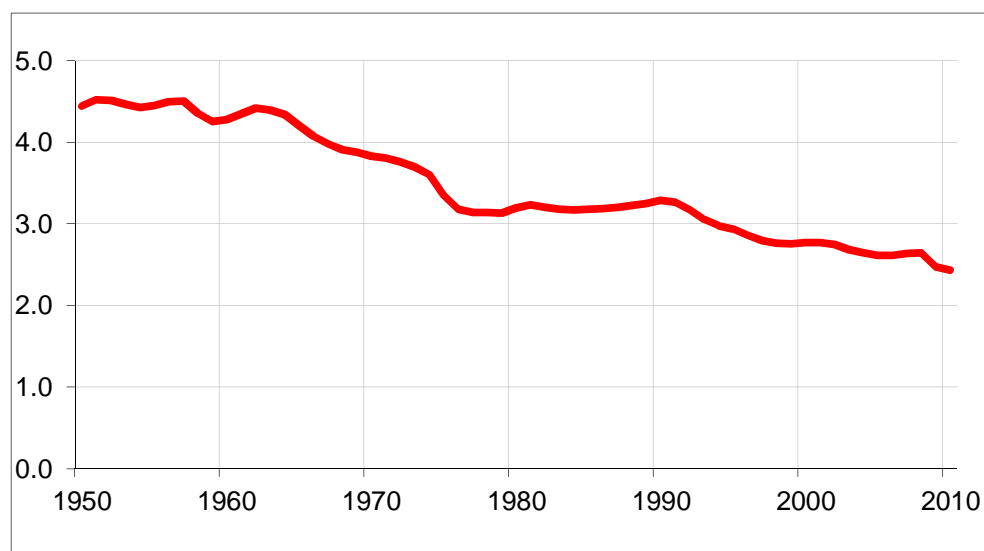
Cela fait longtemps que le Conseil fédéral, dramatisant la situation financière de l'AVS, prétend que le vieillissement démographique ferait passer cette dernière dans les chiffres rouges. Ces sombres scénarios servent à faire pression sur ses prestations, les revendications alors émises étant le relèvement de l'âge de la retraite et la dégradation des prestations de cette assurance.

Mais en réalité, l'AVS se porte toujours mieux que prédit. En 2007, l'Union syndicale suisse (USS) avait présenté des scénarios financiers nettement moins pessimistes que ceux du gouvernement. Et ils se sont révélés plutôt justes. Nous disposons désormais des nouveaux scénarios démographiques officiels qui vont jusqu'en 2060. L'occasion, pour l'USS, d'actualiser ses scénarios.

1.1 Des rentes sûres depuis plus de 60 ans

Le vieillissement démographique n'est pas un phénomène nouveau. Dans les années 50, on comptait 4,5 personnes actives occupées à plein temps pour une personne à la retraite. Aujourd'hui, elles ne sont plus que 2,5. L'espérance de vie des personnes de 65 ans et plus a presque doublé sur 100 ans. Dans le même temps, le nombre d'enfants par femme a reculé de 3 à 1,5.

Graphique 1 : Personnes actives occupées relativement au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus (emploi en équivalent plein temps)

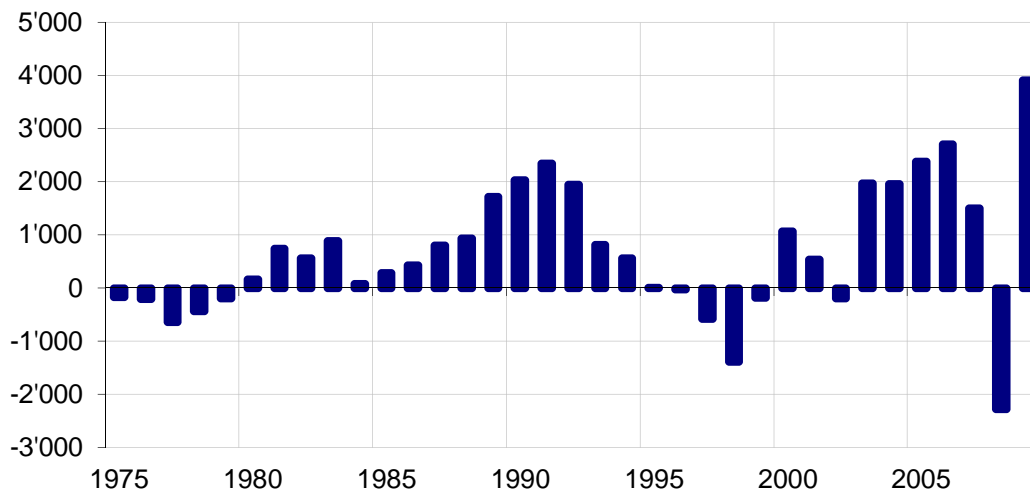


Sources : OFS, calculs de l'USS

Néanmoins, l'AVS a presque toujours enregistré des excédents ces dernières années. Le résultat d'exploitation n'a été négatif que les années où d'importantes pertes sur placement ont été essuyées, comme en 2008. À ce jour, l'AVS n'a eu besoin que d'un seul pour-cent de TVA supplémentaire (1999)².

² De ce pour-cent de TVA, la Confédération garde 0,17 point de pour-cent pour elle, si bien que seulement 0,83 point de pour-cent vont directement à l'AVS. Le relèvement à 63 et 64 ans de l'âge de la retraite des femmes, respectivement en 2001 et 2005, n'allège pas les comptes de l'AVS, car le splitting des rentes et les bonifications pour tâches d'assistance nécessitent plus de moyens financiers.

Graphique 2 : Résultat d'exploitation de l'AVS (en millions de francs)



Source : OFAS

L'AVS repose sur une base financière solide. Si la conjoncture suisse est bonne, elle dégage des excédents. Les déficits enregistrés par elle durant la deuxième moitié des années '90 sont, pour l'essentiel, la conséquence d'une longue stagnation économique. En effet, sans cette faiblesse conjoncturelle, le résultat de ces années aurait été meilleur et l'AVS aurait pratiquement toujours été dans les chiffres noirs (sauf en 1998).

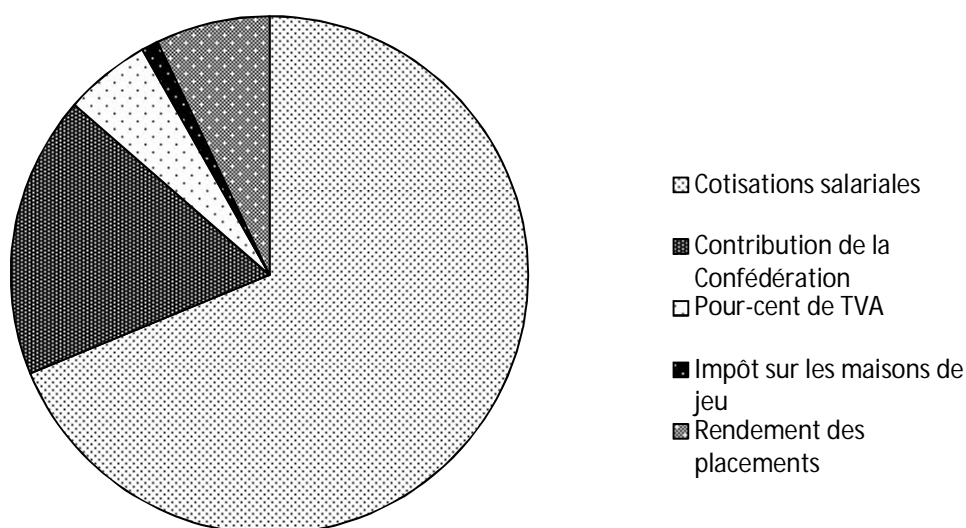
La croissance des salaires est la principale raison de cette santé financière. Comme la productivité a fortement augmenté, les salaires réels ont plus que quadruplé en Suisse depuis 1950. Ce qui a accru les recettes de l'AVS.

Tableau 2 : Salaire moyen par emploi à plein temps depuis 1950 (en francs, arrondi à la centaine)

	1950	2010	Variation
Salaire nominal	5400	101 900	+1770 %
Corrigé de l'inflation (prix de 2010)	24 000	101 900	+320 %

Lors de la création de l'AVS en 1948, 217 000 personnes touchaient une rente mensuelle de 40 à 125 francs. Les dépenses totales de l'assurance se montaient à 127 millions de francs. Depuis cette date, la situation de cette dernière s'est fondamentalement modifiée. Les rentes ont été améliorées dans les années 60 et 70. Aujourd'hui, 1,9 million de personnes touchent une rente de vieillesse de 1140 à 2280 francs. Soit un montant total d'environ 36 milliards de francs.

Graphique 3 : Recettes de l'AVS en 2009



Source : OFAS ; notre présentation graphique

On trouvait en 2009, face à ces dépenses, des recettes qui étaient d'environ 40 milliards de francs, une somme provenant de cinq sources différentes :

- les cotisations des assuré(e)s et des employeur(e)s (ci-après : cotisations salariales), représentant un prélèvement de 8,4 % sur les salaires ;
- la contribution de la Confédération, qui correspond toujours à 20 % des dépenses ;
- des recettes venant de la TVA : actuellement 0,83 point de pour-cent de TVA ;
- le produit de l'impôt sur les maisons de jeu ;
- le rendement des placements du fonds de compensation de l'AVS

1.2 L'évolution future de la population

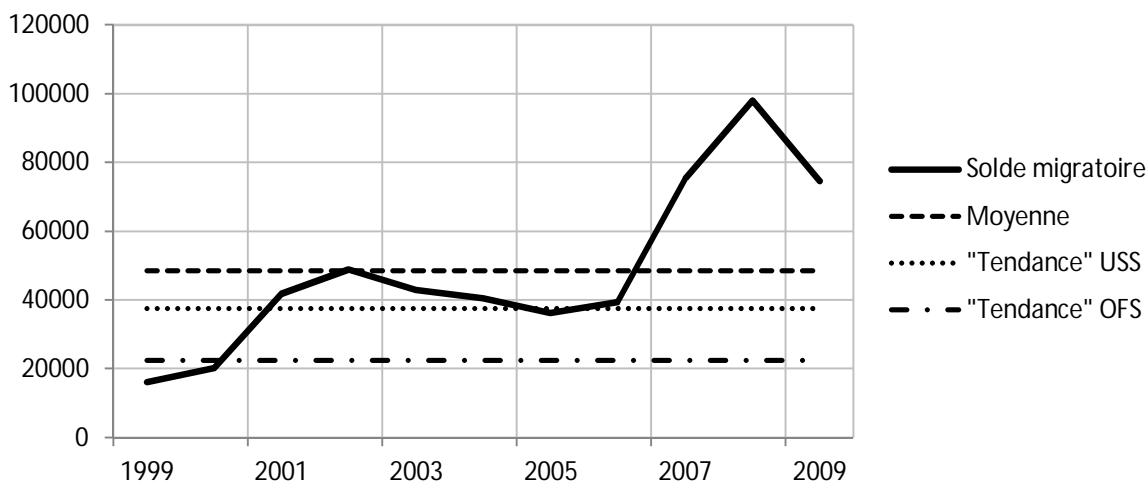
Le vieillissement démographique devrait se poursuivre ces prochaines années. Les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) représentent toutefois régulièrement cette évolution de manière trop pessimiste. Selon le scénario démographique « Tendence » de l'année 2000, la Suisse ne devrait compter que 7,3 millions d'habitant(e)s en 2010. En réalité, ils sont 7,9 millions, soit une erreur d'environ 7 % sur dix ans.

À l'époque, l'USS avait déjà critiqué le pessimisme des hypothèses officielles³. C'est pourquoi, dans son dernier modèle, elle a basé ses calculs sur une immigration nettement plus forte que dans le scénario « Tendence » de l'OFS. L'évolution de ces dernières années a confirmé cette estimation. Entretemps, l'OFS a légèrement corrigé ses chiffres à la hausse, dans son scénario « Tendence », surtout concernant l'immigration. Cependant, si l'on prend en considération l'immigration des dernières années, ce modèle reste trop pessimiste.

³ D. Lampart (2007).

L'immigration influe de manière déterminante sur la dynamique démographique de la population de la Suisse. Si des personnes jeunes viennent pour y travailler, le taux de natalité augmente. Ces dix dernières années, le nombre moyen d'immigré(e)s venus en Suisse a été de 49 000 personnes. Une baisse future de l'immigration paraît peu réaliste parce que la différence de salaire entre la Suisse et les autres pays restera relativement importante et ne disparaîtra pas de sitôt.

Graphique 4 : Solde migratoire de la population résidente constante, de 1999 à 2009



Source : OFS ; représentation graphique propre

Afin de corriger la faible immigration, l'USS applique aussi dans ce modèle de prévision son scénario de rechange « Tendence », qui aboutit à un solde migratoire à long terme de 37 500 personnes par an. Ce chiffre est inférieur de plus de 10 000 à la moyenne des dernières années et constitue une hypothèse prudente. Les autres hypothèses de ce scénario démographique correspondent au scénario « Tendence » de l'OFS.

1.3 L'évolution future des salaires

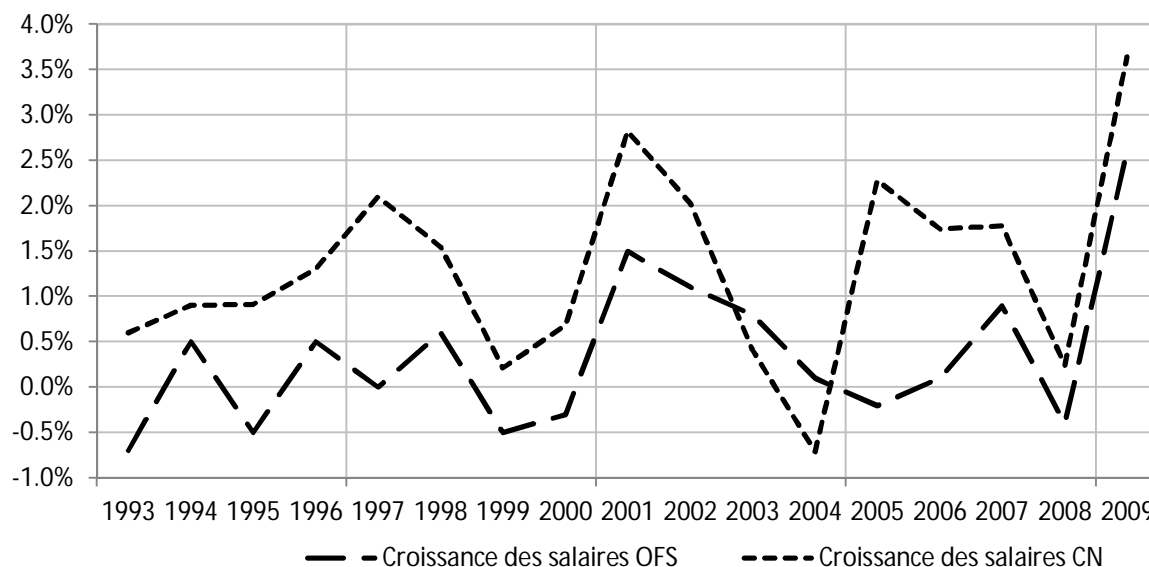
La façon dont les recettes et les dépenses de l'AVS vont évoluer dépend essentiellement de la croissance future des salaires.

Quant à lui, le niveau des rentes de l'AVS dépend de l'« indice mixte ». Autrement dit, les rentes sont adaptées pour une moitié à l'inflation (selon l'indice des prix à la consommation) et, pour l'autre, à la croissance des salaires (selon l'indice suisse des salaires de l'OFS). Mesurant l'évolution salariale d'une personne occupée qui ne change pas de profession, ce dernier indice mesure donc combien le vendeur ou la chauffeure gagne de plus.

Mais l'économie suisse est très dynamique. On assiste au passage d'emplois à faible productivité – donc à bas salaires – à des emplois à plus forte productivité – donc à salaires plus élevés. Ainsi, par exemple, l'ancien manœuvre du bâtiment peut déplacer un plus grand volume de terre par heure une fois devenu conducteur de machines. Mais ce qui est toutefois déterminant pour les recettes de l'AVS, c'est combien l'ensemble de la main-d'œuvre de Suisse gagne de plus. Comme les cotisations de l'AVS ne sont pas plafonnées, l'ancien manœuvre du bâtiment paiera encore 8,4 % de son salaire à l'AVS une fois devenu conducteur de machines et non 8,4 % de ce qu'il gagnerait aujourd'hui en tant que manœuvre. La croissance des salaires selon les comptes nationaux (CN) mesure cet effet combiné de la croissance des salaires au sein d'un groupe pro-

fessionnel et du changement structurel. Les recettes de l'AVS augmentent donc en fonction de la croissance des salaires des CN et du nombre des personnes actives occupées.

Graphique 5 : Croissance des salaires réels de 1993 à 2009



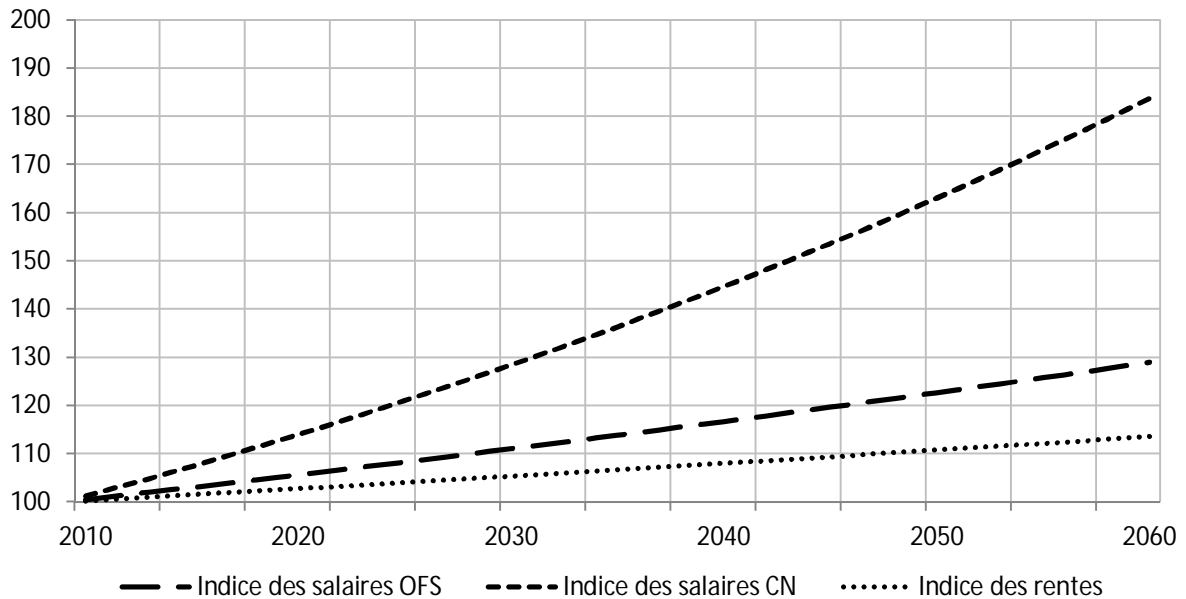
Sources : OFS, calculs propres

Depuis 2000, la croissance moyenne annuelle des salaires, avec prise en compte du changement structurel (selon les CN), est de 1,49 %. Les cotisations annuelles payées par chaque cotisant(e) ont augmenté de 1,4 % par an, soit 0,1 % de point de pour-cent en moins. La croissance des salaires, sans prise en compte du changement structurel (selon l'OFS), a été d'environ 0,62 % durant la même période.

Les ressources financières de la prévoyance vieillesse diffèrent selon le modèle de croissance des salaires que l'on choisit. Comme le niveau des rentes se détermine en fonction de la croissance des salaires - sans prise en compte du changement structurel (selon l'OFS) - et de l'inflation, la croissance des rentes corrigée de cette dernière oscillera entre 0,2 et 0,3 % par an. Mais les cotisations de l'AVS augmentent avec la croissance des salaires, le changement structurel étant ici pris en compte (selon les CN). À vrai dire, cette croissance doit être corrigée à la baisse de 0,1 point de pour-cent parce que la cotisation AVS moyenne a crû moins fortement. Un coup d'œil dans le passé montre qu'une croissance de 1 à 1,4 % est réaliste.

Avec le temps, la différence entre rente moyenne et salaire moyen se creuse. Le salaire de la population active croît beaucoup plus rapidement que les rentes. Ce qui entraîne un allègement des charges de l'AVS, mais le salaire de substitution baisse nettement, une fois la retraite atteinte.

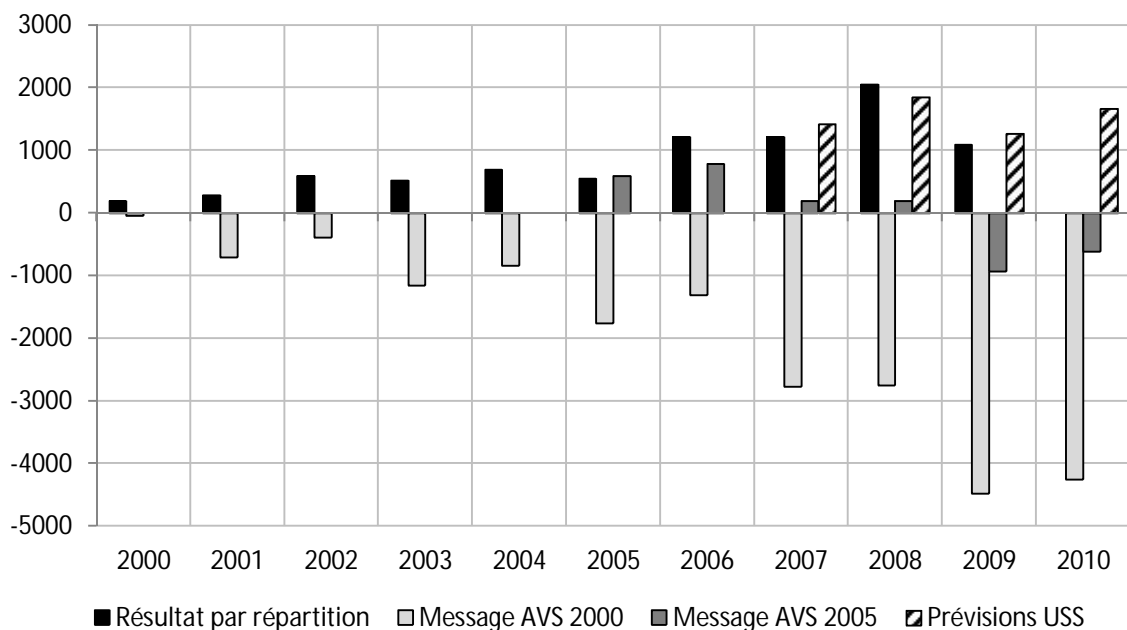
Graphique 6 : Évolution des salaires jusqu'en 2006 (wOFS=0.5, wCN=1.2)



Source : calculs propres (précision : w = salaire réel)

Par le passé, l'OFAS n'a pas correctement modélisé l'évolution des salaires. Jusqu'à peu, il ne tenait pas compte du changement structurel. En conséquence, des scénarios pessimistes qui prédisaient à l'AVS d'importants déficits à court terme ont été élaborés. Notre graphique 7 le montre clairement : les prévisions de l'OFAS, qui ne prennent pas compte - ou ne le font qu'insuffisamment - du changement structurel, ont induit, en l'espace de quelques années, des erreurs de plusieurs milliards de francs. Les prévisions de l'USS, qui tenaient compte, elles, du changement structurel, ont engendré des erreurs nettement moindres.

Graphique 7 : Prévisions de l'OFAS comparées à la réalité (axe vertical en millions)



Sources : OFS, OFAS, calculs propres

Lors de la toute dernière révision de son modèle, l'OFAS a corrigé ces erreurs. Il tient désormais compte d'un changement structurel, qui a pour effet d'augmenter la croissance des salaires de 0,1 à 0,3 point de pour-cent par an. Les observations faites sur le passé font toutefois apparaître que cette croissance supplémentaire des salaires est de 0,7 point de pour-cent. Le modèle actuel débouche par conséquent obligatoirement sur des prévisions trop pessimistes.

1.4 Le modèle de simulation

La situation conjoncturelle de l'économie l'année d'où partent les scénarios est très importante pour un modèle de simulation. S'il s'agit d'une récession, les scénarios déboucheront sur des prévisions trop pessimistes parce que le bas niveau dû à la récession sera reporté dans le futur. Par contre, s'il s'agit d'une phase de haute conjoncture, le scénario sera trop optimiste.

Valeur de départ du présent modèle AVS, l'année 2009 constitue une exception à divers égards. La récession mondiale survenue depuis 2008 a certes exercé une influence durable sur l'économie, mais les années 2007 et 2008 ont encore été marquées par une reprise relativement vigoureuse. Le recul des prix en 2009 et les fortes expectatives de 2008 ont entraîné, en 2009, une croissance des salaires réels extraordinairement élevée. Parallèlement, le taux de sans-emploi et le « taux de manque de travail » ont nettement dépassé la moyenne. Étonnamment, l'année 2009 a été conjoncturellement presque neutre pour l'AVS. C'est pourquoi les valeurs observées en 2009 peuvent servir de valeurs de départ à nos prévisions.

Les années suivantes sont calculées à partir de la croissance des diverses composantes du financement de la prévoyance vieillesse. Dans la plupart des cas, les paramètres appliqués s'orientent en fonction des valeurs observées ces 10 à 20 dernières années.

Les dépenses de l'AVS se développent parallèlement au nombre de rentiers et rentières selon le scénario démographique et l'indice mixte. Vu leur faible poids, les rentes de veuves et d'orphelins n'ont pas été prises en considération. Les revenus provenant de la Caisse de la Confédération croissent parallèlement aux dépenses et les recettes restantes se développent comme la masse salariale totale en Suisse.

Les pourcentages de cotisation nécessaires demain mesurent la quantité d'argent supplémentaire requise pour que le résultat par répartition de l'AVS (recettes moins dépenses, sans produit du capital) reste équilibré.

Le modèle de l'USS s'applique jusqu'en 2060. Les scénarios qui s'étalent sur plus de 50 ans impliquent d'importantes incertitudes. Par exemple, si l'on considère les 50 dernières années en Suisse, on voit que beaucoup de choses ont fortement changé. Pareils changements peuvent aussi survenir demain. Plus les prévisions vont loin dans le temps, plus ces changements imprévisibles sont vraisemblables. Cependant, les diverses données qui influencent le modèle sont prévisibles avec plus ou moins de précision :

- Le nombre de rentières et rentiers de ces 20 à 30 prochaines années peut être évalué de façon un tant soit peu fiable. Les personnes qui prendront leur retraite durant cette période ont aujourd'hui entre 35 et 45 ans. Comme plus de 75 % des immigré(e)s ont moins de 40 ans, la taille du groupe des rentières et rentiers restera relativement stable. Toutefois, leur nombre dépend aussi de l'espérance de vie. Si sa prolongation ou sa diminution est démesurée, l'état des finances de l'AVS en sera nettement influencé. Une année d'espérance de vie supplémentaire jusqu'en 2060 entraînerait, pour 2030 déjà, une erreur de prévision de 0,3 % de cotisation. Une erreur qui serait de 0,6 % en 2040.

- L'évolution à venir de la population active est déjà beaucoup plus incertaine. D'une part, les personnes qui entreront dans une bonne vingtaine d'années sur le marché du travail ne sont pas encore nées aujourd'hui. D'autre part, l'immigration et le taux d'activité jouent un rôle essentiel. Si ce dernier augmente de manière inattendue d'un point de pour-cent jusqu'en 2060 par rapport au scénario de référence, une erreur de prévision de 0,2 % de cotisation en découlera en 2030. Jusqu'en 2060, cette erreur approchera 0,5 %.
- L'évolution future des salaires est également grevée de grandes incertitudes. Un coup d'œil dans le passé montre que la croissance des salaires a fortement fluctué au fil des ans.

C'est pourquoi il n'est possible d'élaborer de scénario quelque peu fiable que pour les 20 à 30 prochaines années, l'éventualité d'une erreur étant déjà élevée dans un tel laps de temps. Plus les scénarios s'avancent dans l'avenir, plus la qualité de leur prévision diminue. Tout scénario qui va au-delà de 30 ans ne fournit que des ordres de grandeur. Il existe toutefois en Suisse des institutions qui publient des scénarios sur un tel horizon temporel. L'USS suit cette évolution, mais ses scénarios se focalisent sur l'horizon temporel de 2040 environ.

2 Le financement futur de l'AVS

L'évolution des finances de l'AVS sera fortement tributaire de ce que sera la Suisse demain. La situation générale et la situation économique se modifient, ce qui pourra avoir une grande incidence soit positive ou négative sur les finances de la prévoyance vieillesse.

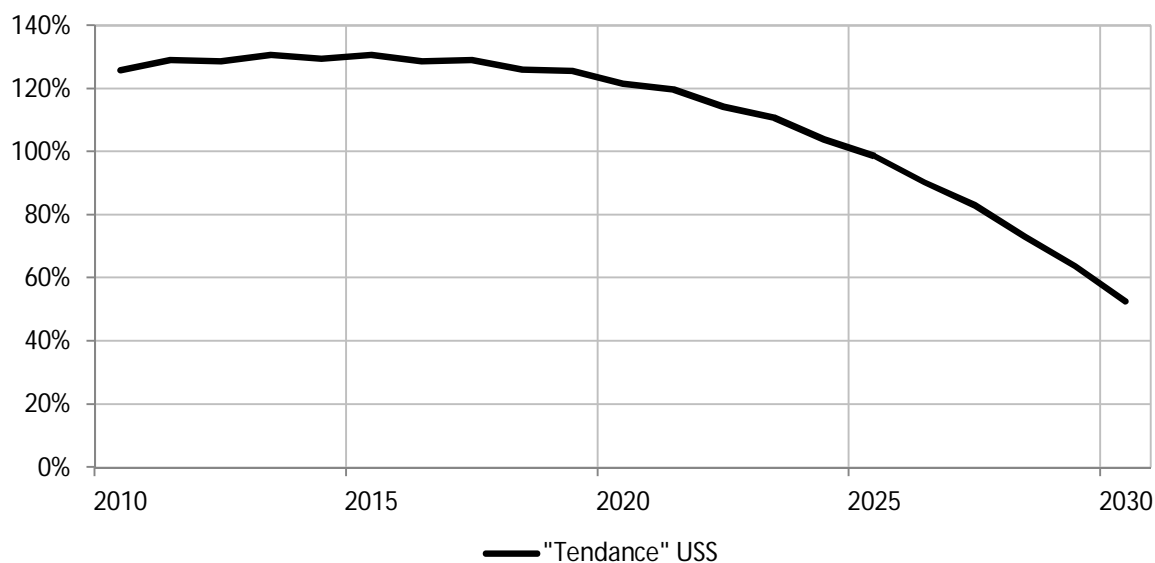
Pour tous les facteurs d'influence, on a logiquement une pluralité de valeurs futures possibles. Le principal scénario de l'USS est le scénario « Tendance ». Il contient les paramètres les plus plausibles. L'analyse de sensibilité ci-après tient compte de la gamme des paramètres possibles.

Tableau 3 : Paramètres du scénario « Tendance » de l'USS

Croissance des salaires avec changement structurel (selon CN)	1,2 %
Croissance des salaires sans changement structurel (selon OFS)	0,5 %
Solde migratoire à long terme	37 500
Recettes du fonds de compensation AVS	Pas prises en compte
Adaptation des rentes	Annuelle ⁴
Situation conjoncturelle au début des prévisions	Prise en compte

Si les prestations légales de l'AVS restaient inchangées, celle-ci n'aurait probablement pas besoin de financement supplémentaire avant 2025. Et s'il faut tabler sur un résultat par répartition légèrement négatif à partir de 2025, le fonds de l'AVS ne passera en-dessous du niveau de 100 % des dépenses annuelles de l'assurance qu'après 2025. Sur la base des hypothèses avancées, l'AVS s'en sortirait sans problème pendant 15 ans environ avec les mêmes taux de cotisations qu'aujourd'hui ; cela, malgré le vieillissement démographique.

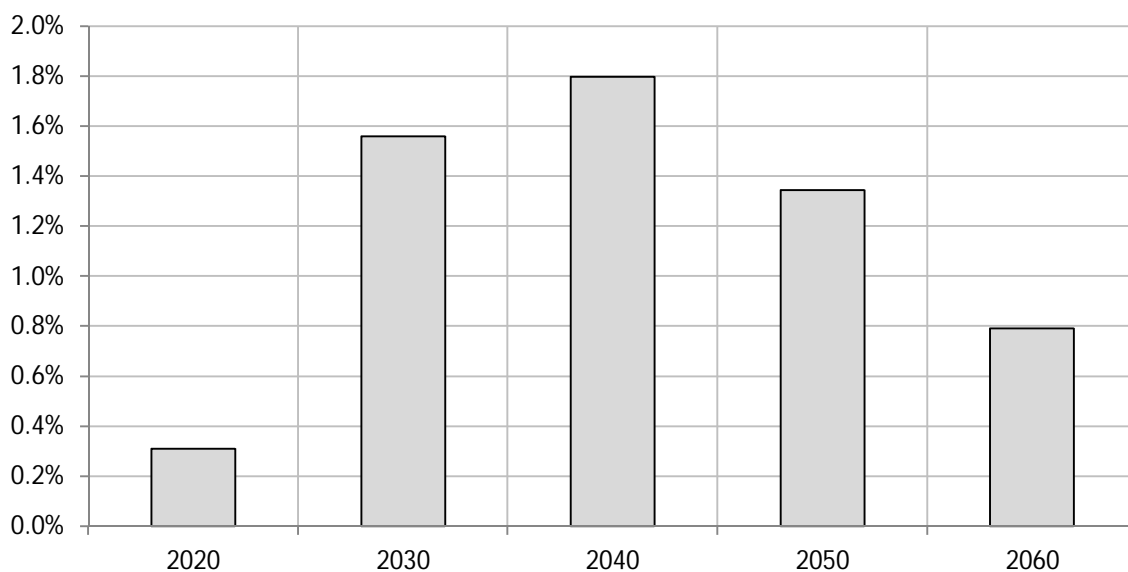
Graphique 8 : Évolution du fonds de compensation avec croissance salariale différenciée
(précisions : adaptation bisannuelle des rentes ; rendement du stock de capital : 1,5 % ; inflation : 1,5 %)



⁴ Cela n'a pas d'influence sur les futurs pourcentages maximums nécessaires, parce que les recettes du stock de capital n'ont pas été prises en compte.

L'évolution des décennies qui suivront est grevée d'importantes incertitudes. Si l'on suppose que les salaires croîtront comme les 20 dernières années, le besoin supplémentaire qui apparaîtra dans les années 2025 à 2040 sera des plus élevés. Selon le scénario, il faudrait 1,6 à 1,8 % de cotisation supplémentaire pour équilibrer le résultat par répartition⁵. Cela, surtout parce qu'une forte croissance du nombre de rentières et rentiers est attendue jusqu'en 2030. Ces besoins supplémentaires ne seront toutefois que momentanés. À partir de 2040, on peut à nouveau s'attendre à un allègement à cet égard. Les taux de cotisation pourraient même être à nouveau baissés.

Graphique 9 : Pourcentages de cotisations nécessaires pour équilibrer le résultat par répartition
(précisions : « Tendance » USS ; migration=37 500 ; croissance des salaires CN=1,2 %)

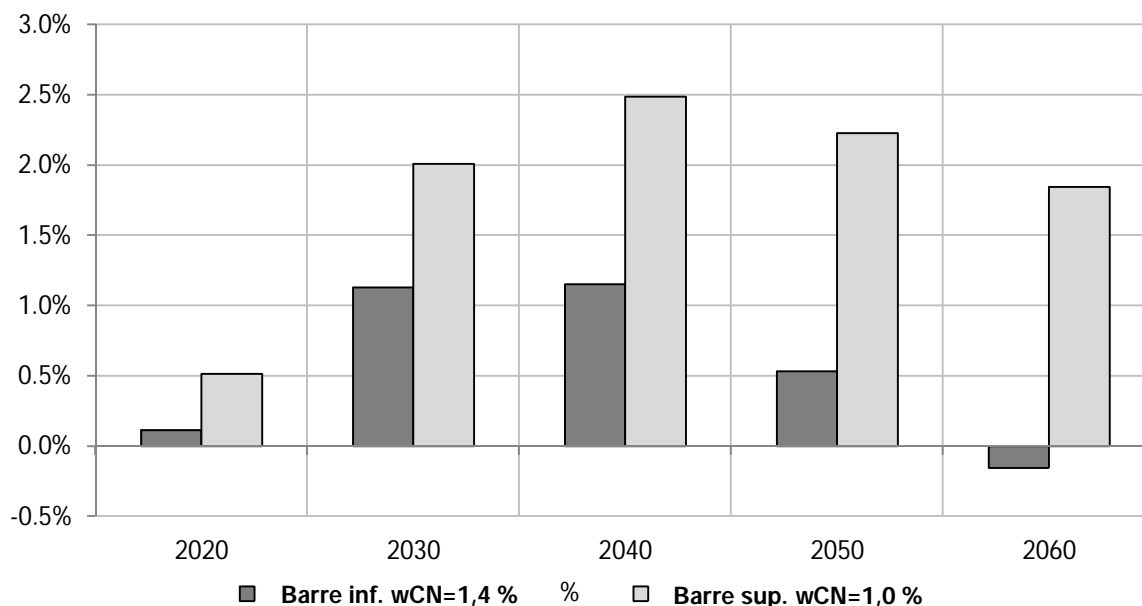


Il y a une certaine incertitude en particulier en ce qui concerne la croissance du salaire moyen déterminant pour l'AVS (wCN). Si l'on prend en compte l'évolution des salaires dans le passé proche, on constate qu'en moyenne, leur croissance a oscillé entre 1 et 1,4 %. Les simulations réalisées avec ces valeurs ont donc une certaine « légitimité empirique ».

Avec une croissance des salaires de 1,4 % jusqu'en 2040, on pourrait tabler sur un besoin financier supplémentaire de moins de 1,2 %. Mais si cette croissance n'était que de 1 %, environ 2,5% de cotisations salariales seraient alors nécessaires. La croissance réelle des salaires joue un rôle central surtout sur le long terme.

⁵ Les scénarios présentés par l'USS en 2007 prévoyaient des besoins financiers supplémentaires de 1,1 % jusqu'en 2030. Que ces besoins sont aujourd'hui un peu plus élevés est à imputer au plus grand nombre de rentières et rentiers des scénarios démographiques de l'OFS de 2010 par rapport aux scénarios de 2005. L'USS reprend tels quels ces scénarios concernant le nombre de rentières et rentiers.

Graphique 10 : Nombre possible de pourcentages de cotisation nécessaires suite à la modification de la structure des salaires

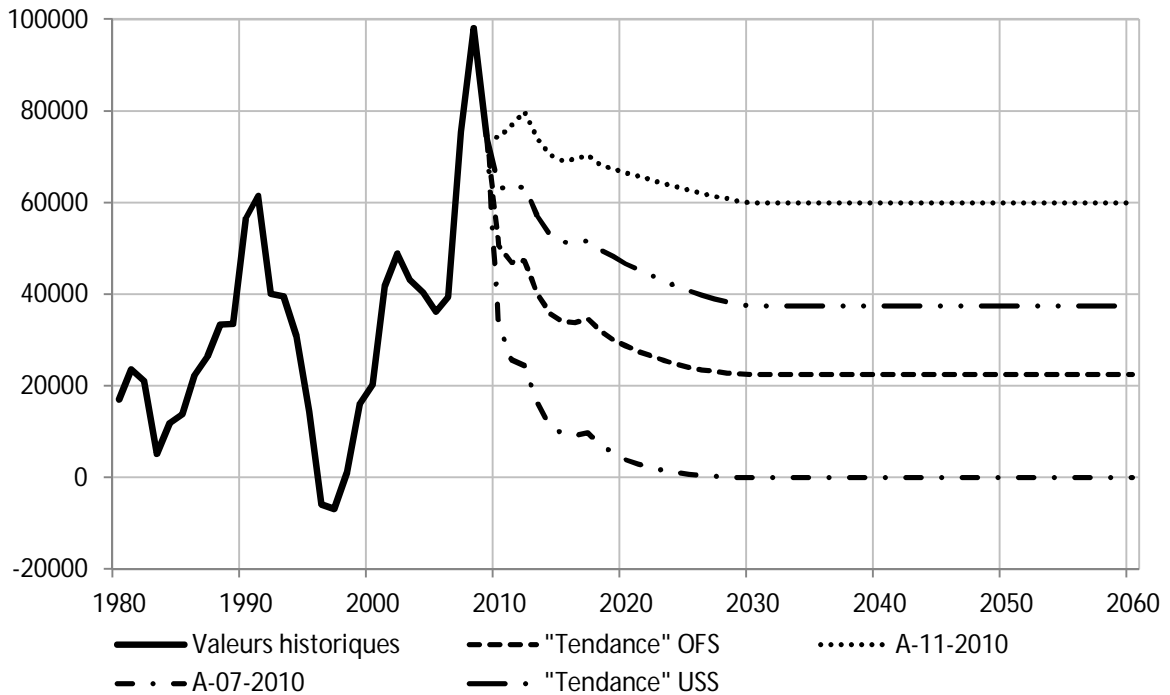


2.1 Influence de l'immigration

L'évolution à venir des flux migratoires dépendra fortement de la situation politique et économique en Suisse et dans le monde. Quant à son importance future, elle est lourde d'incertitudes. Si l'on veut se faire une image des effets possibles qui en découleront pour les finances de l'AVS, divers scénarios doivent être simulés (au sens d'une analyse de sensibilité). Ci-après, nous avons simulé quatre évolutions :

- le scénario « Tendence » de l'USS, avec un solde migratoire à long terme de 37 500 personnes, en tant que scénario le plus vraisemblable ;
- le scénario « Tendence » A-00-2010 de l'OFS, avec un solde migratoire à long terme de 22 500 personnes ; c'est le scénario appliqué dans la plupart des cas par la Confédération ;
- le scénario A-07-2010 de l'OFS, avec un solde migratoire à long terme de 0 personne, une variante très pessimiste ;
- le scénario A-11-2010 de l'OFS, avec un solde migratoire à long terme de 60 000 personnes, une variante très optimiste.

Graphique 11 : Les diverses hypothèses concernant le solde migratoire

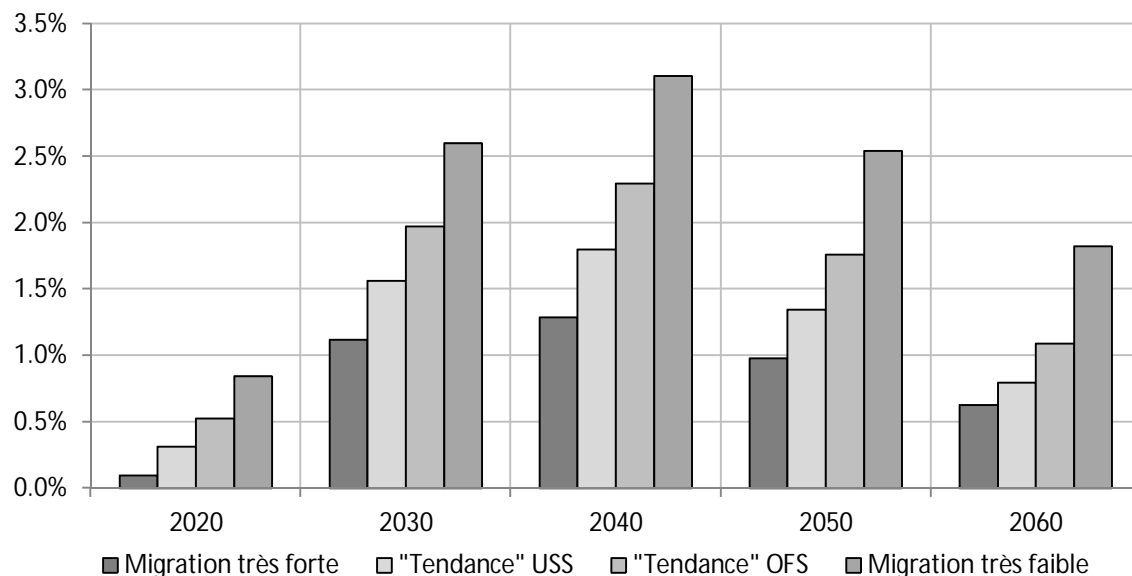


Sources : OFS, calculs propres

La migration exerce une influence importante sur le financement de la prévoyance vieillesse. Si elle devient nulle à moyen terme, il faudra, en comparaison avec le scénario de référence, 1,3 % de cotisation supplémentaire jusqu'en 2040. Par contre, si le solde migratoire est de 60 000 personnes à moyen terme, 0,5 % de cotisation supplémentaire sera nécessaire en 2040.

La comparaison avec le scénario « Tendance » de l'OFS montre bien l'importance de la migration : avec un solde migratoire pessimiste de 22 500 personnes, 2,3 % de cotisation supplémentaires seraient nécessaires jusqu'en 2040. Ainsi, en comparaison avec le scénario « Tendance » de l'USS, il faudrait presque 0,5 % de cotisation supplémentaire. Cependant, même dans l'hypothèse d'une faible immigration, le besoin financier supplémentaire n'augmentera que d'une manière insignifiante au-dessus de 3 % de cotisation.

Graphique 12 : Pourcentages supplémentaires de cotisation nécessaires avec divers soldes migratoires



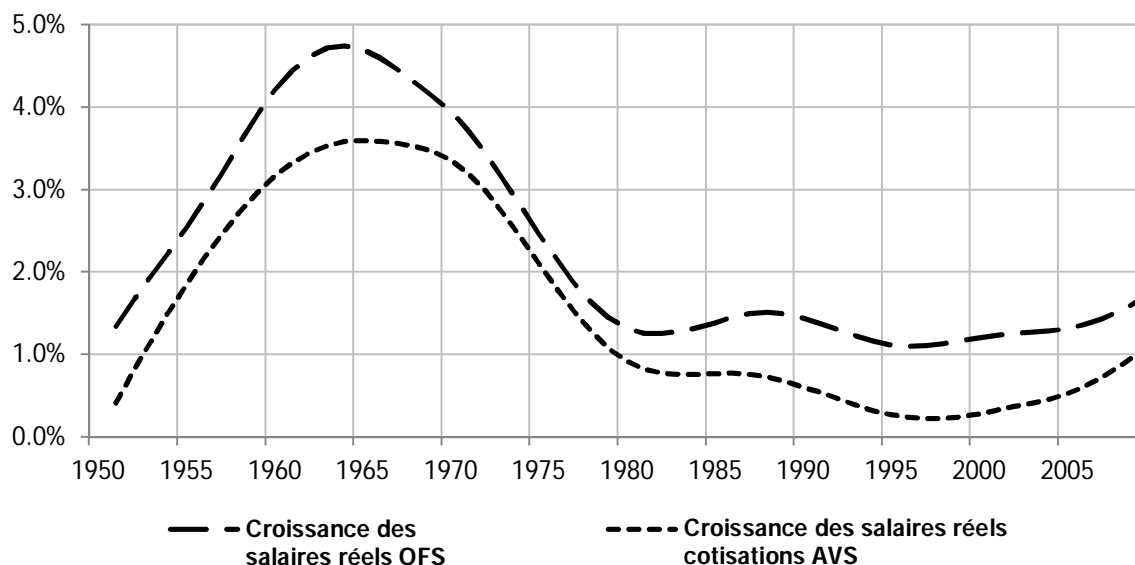
2.2 Influence de l'évolution des salaires

Lors de modification importante de la productivité d'une économie, de grandes différences peuvent survenir dans l'évolution des salaires. Il peut y avoir deux raisons à cela :

- une forte croissance de la productivité dans tous les secteurs économiques ;
- d'importantes mutations dans la structure de l'économie, sous forme d'essor ou de déclin de divers secteurs de croissance économique différente.

L'évolution passée des salaires et de la productivité le montre bien. En particulier pendant les années 60 et 70 du XX^e siècle, les taux de croissance ont été en moyenne supérieurs à 4 %.

Graphique 13 : Croissance des salaires réels en comparaison historique (filtre : Hodrick-Prescott)

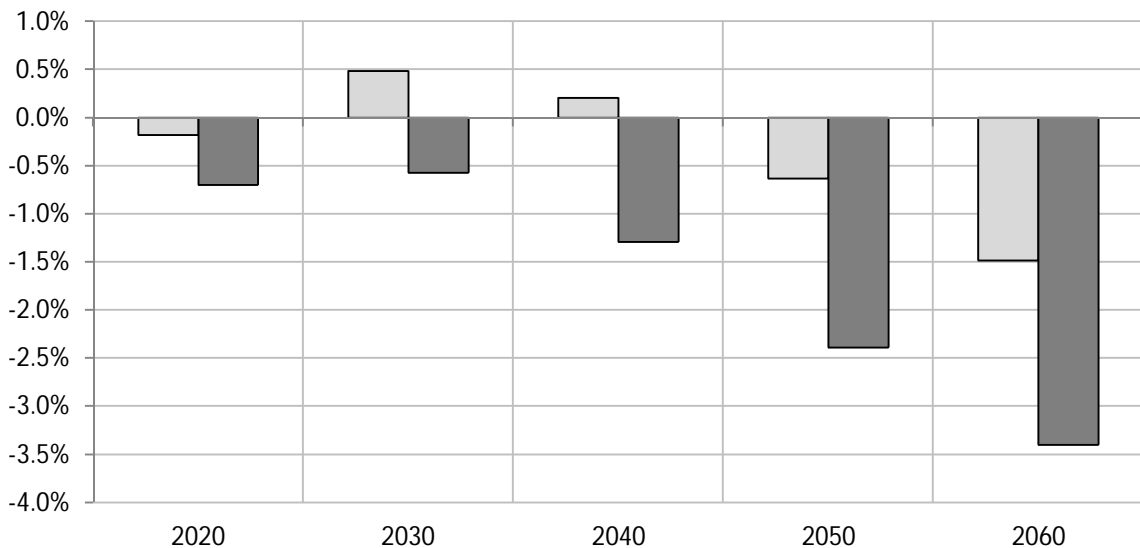


Sources : OFS, OFAS, calculs propres

L'horizon temporel de nos scénarios AVS est fixé à 50 ans, une période très longue. Si nous prenons en compte l'évolution des salaires sur les 50 années passées, il apparaît alors possible que ceux-ci retrouvent en Suisse une croissance marquée sur une longue période. Un tel scénario doit à tout le moins être pris en considération. Deux variantes sont simulées ci-après :

- une dynamique comparable à celle des 50 dernières années, avec une croissance des salaires sans changement structural (selon l'OFS) de 1,46 % et une croissance des salaires avec changement structural (selon les CN) de 2,21 % ;
- une dynamique comparable à celle des années '60 et '70, avec une croissance salariale sans changement structural (selon l'OFS) de 2,77 % et une croissance salariale avec changement structural (selon les CN) de 3,47 %.

Graphique 14 : Pourcentages de cotisation supplémentaires en cas de croissance économique historique



□ Évolution symétrique : wOFS=1,46, wCN=2,21 ■ Âge d'or des années 60/70: wOFS=2,77, wCN=3,47

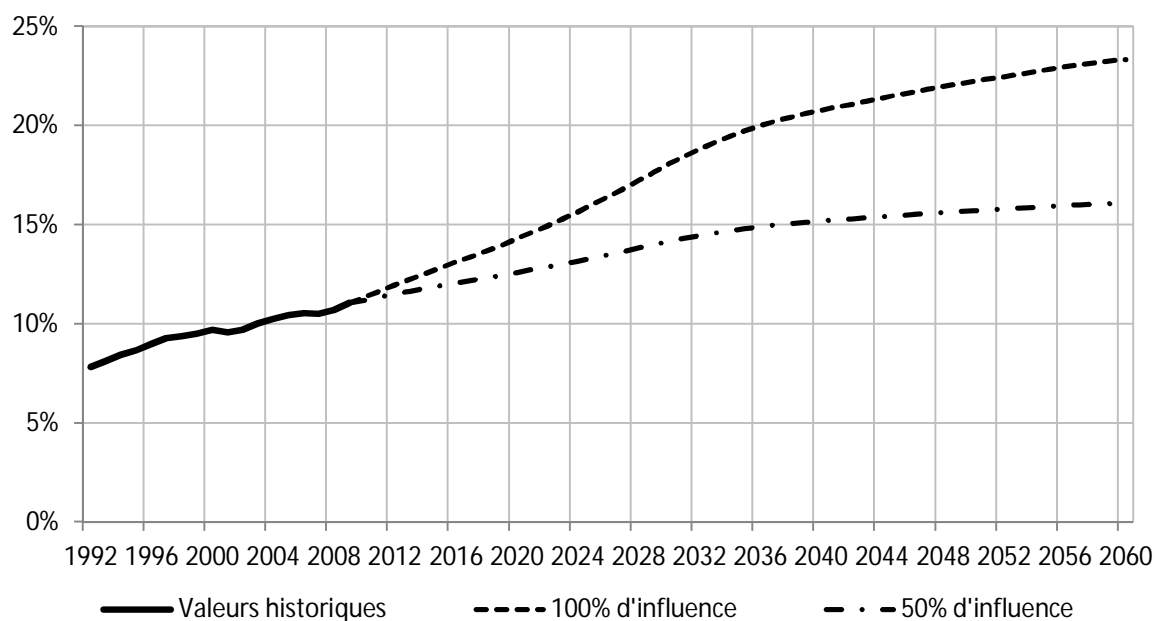
Si nous pouvions retrouver en moyenne les taux de croissance des 50 dernières années, 0,5 % de cotisation supplémentaire seulement serait nécessaire jusqu'en 2030. Une baisse des cotisations serait même possible jusqu'en 2060. Si les taux de croissance élevés des années '60 et '70 pouvaient se répéter, l'AVS n'aurait nullement besoin d'un financement supplémentaire. Au contraire, les cotisations salariales pourraient être baissées d'environ 1,3 point de pour-cent jusqu'en 2040, pour passer à près de 7,1 %. Si la croissance de l'économie et des salaires étaient nettement plus forte, l'AVS pourrait être financée de manière durable.

Certains avancent l'argument du vieillissement démographique qui nécessitera une augmentation des prestations de prise en charge, ce qui affaiblira la croissance de la productivité. Dans les faits, la croissance annuelle de la productivité du secteur de la santé et de l'accompagnement des personnes n'a été que de 0,2 % ces dernières années, alors que la productivité annuelle totale du travail augmentait de 1,3 %. Depuis 1992, la part des personnes travaillant dans la santé et le social est passée de 7,8 à 11,1 %.

Pour déterminer la pertinence de ces objections, deux variantes ont été simulées. Toutes deux partent de 11,1 % de personnes occupées dans la santé et le social. La taille de ce secteur augmente toujours relativement au nombre de rentières et rentiers :

- Le nombre de rentières et rentiers influe dans sa totalité (100 %) sur la taille du secteur de la santé et du social : ce dernier augmenterait alors pour représenter 23,3 % de l'emploi total.
- Le nombre de rentières et rentiers n'influe que pour moitié (50 %) sur la taille du secteur de la santé et du social : ce dernier augmenterait alors pour représenter 16,1 % de l'emploi total.

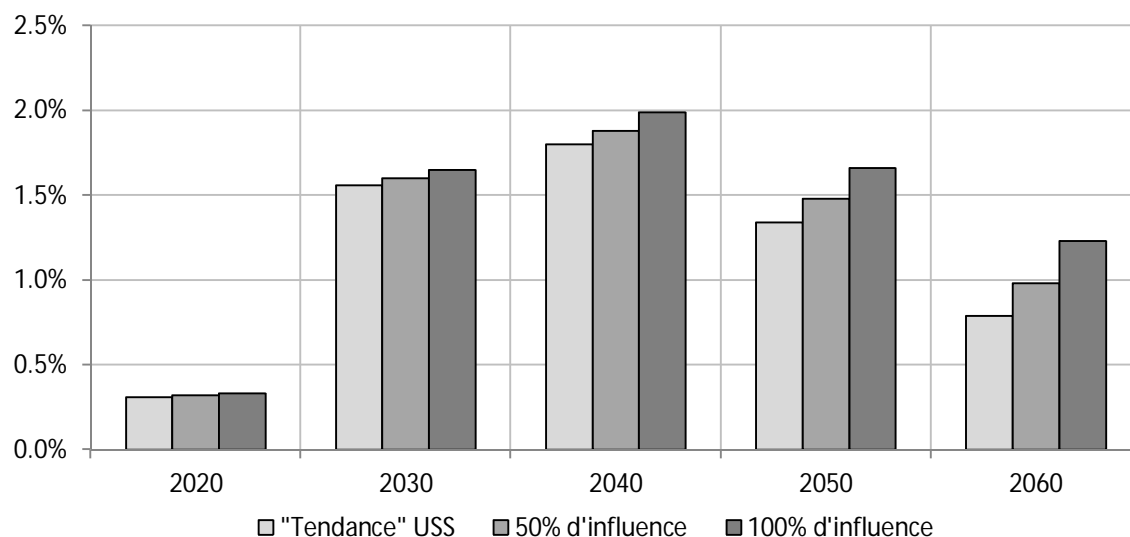
Graphique 15 : Évolution possible de la part du secteur de la santé et du social à l'emploi total



Sources : OFS, calculs propres

Les scénarios montrent qu'à court et moyen terme, la croissance d'un secteur à faible taux de productivité n'a qu'une influence négligeable sur les finances de la prévoyance vieillesse. Les pourcentages de cotisation supplémentaires nécessaires en comparaison avec le scénario de référence de l'USS sont inférieurs à un pour-mille. Pour la charge la plus élevée, vers 2040, la différence est de 0,08, respectivement 0,19 % de cotisation.

Graphique 16 : Pourcentages de salaire supplémentaires nécessaires en cas de fort développement du secteur de la santé et du social



2.3 Influence des taux d'activité et d'occupation ainsi que du sous-emploi

En plus de l'évolution des salaires et du vieillissement démographique, la situation financière de l'AVS dépend, dans une mesure importante, du taux d'activité professionnelle de la population en âge de travailler. À cet égard, la Suisse dispose d'un fort potentiel encore inutilisé.

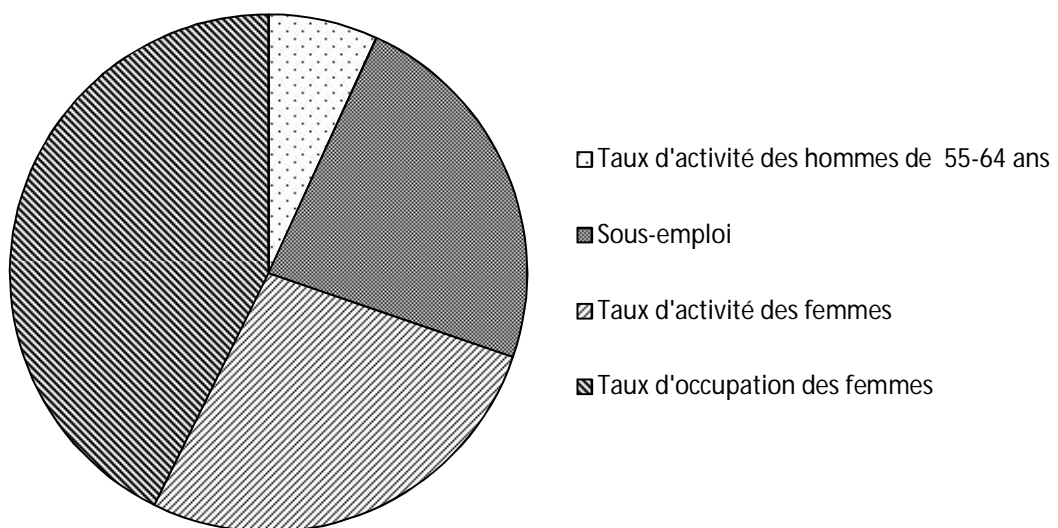
- Travailleurs/travailleuses âgés : la hausse de leur activité professionnelle au niveau de 1991 pourrait générer 30 000 emplois supplémentaires en équivalents plein temps (EPT).
- Femmes : si leurs taux d'activité et d'occupation atteignaient le niveau de ceux des hommes, on compterait environ 600 000 emplois (EPT) supplémentaires. Mais épuiser entièrement ce potentiel nécessiterait un important transfert des obligations familiales.
- Chômage et sous-emploi : une baisse du « taux de manque de travail » au niveau de 1991 déboucherait sur la création d'environ 100 000 emplois supplémentaires.

Ces modifications sur le marché du travail peuvent avoir une influence considérable sur les finances de la prévoyance vieillesse, puisque, comparativement, le nombre de personnes exerçant une activité lucrative par personnes à la retraite augmente.

Pour une analyse de sensibilité, deux scénarios ont été simulés, l'hypothèse de départ étant les deux fois que les modifications sur le marché du travail surviendront jusqu'en 2030 :

- la réalisation du potentiel total d'environ 740 000 personnes exerçant une activité lucrative en EPT ;
- la réalisation du potentiel total des travailleurs/travailleuses âgés et l'élimination du sous-emploi ainsi que la réalisation de 50 % du potentiel concernant les femmes. Dans ce cas, il faudrait s'attendre à environ 435 000 personnes occupées supplémentaires.

Graphique 17 : Composition du potentiel d'emplois (réalisation du potentiel : 50 % pour les femmes, 100 % pour les chômeurs/chômeuses et les travailleurs/travailleuses âgées)



Une hausse du volume de travail relatif aurait, à court et moyen terme, un grand effet d'allégement pour les finances de la prévoyance vieillesse. Cela, parce que des recettes supplémentaires seraient ainsi générées sans que les dépenses augmentent dans la même mesure. Cependant, cette hausse de l'activité entraînerait aussi, à moyen et long terme, une augmentation du nombre de rentes demandées. Celles-ci ne sont pas prises en compte dans les simulations. Si la totalité du potentiel d'emplois supplémentaire était épuisé, l'AVS n'aurait pas besoin de hausse de ses cotisations. Et si le potentiel des femmes ne se réalisait qu'à 50 %, le besoin supplémentaire de financement serait divisé par deux environ.

2.4 Introduction d'un impôt sur les successions

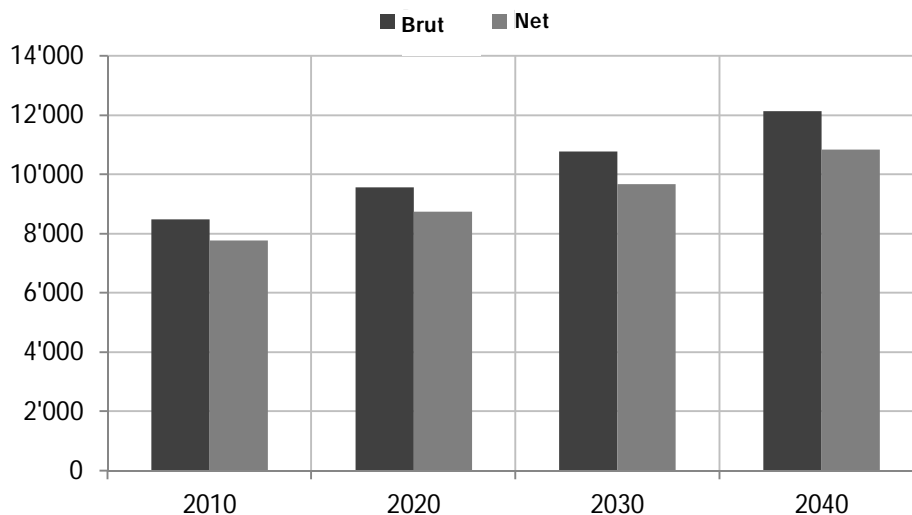
En plus des cotisations salariales, un financement supplémentaire de l'AVS pourra aussi se faire à partir de nombreuses autres sources. À l'heure actuelle, on discute d'une initiative populaire nationale pour un impôt sur les successions. Du produit de ce dernier, environ deux milliards de francs par an devraient être affectés à l'AVS.

Ce financement supplémentaire améliorerait notablement la situation financière de l'AVS. Le niveau du fonds de l'AVS ne sera vraisemblablement inférieur à 100 % des dépenses annuelles qu'à partir de 2030 (avec un impôt sur les successions entrant en vigueur dès 2016). Pareil financement via un tel impôt ne serait donc nécessaire que dans 20 ans au plus tôt. En 2040, le taux de cotisation devrait ensuite être relevé d'environ 1 point de pour-cent.

3 Une charge sans problème pour les générations futures

La charge que devront supporter les générations futures en raison du vieillissement démographique est sans cesse dramatisée. Une appréciation objective de la situation aboutit toutefois à des résultats différents. Les scénarios de l'USS montrent certes que la contribution financière de la future génération d'actifs devra prendre la forme de cotisations légèrement plus élevées qu'aujourd'hui (env. +1,8 %), mais les salaires réels augmenteront, durant la même période, de 1,2 % par an, selon le scénario de l'USS basé sur les statistiques de la période 1990-2008. En 2040, le salaire réel brut devrait être supérieur de 40 % à ce qu'il est aujourd'hui. Comparés à cette hausse du salaire réel, les pourcentages de cotisation supplémentaires nécessaires à l'AVS seront quasiment insignifiants. En dépit d'un certain besoin financier supplémentaire dû au vieillissement démographique, les salaires nets seront nettement plus élevés qu'aujourd'hui. Si un impôt sur les successions était introduit et son produit affecté à l'AVS, et si le potentiel d'activité était mieux mis à profit, même aucune charge supplémentaire n'en résulterait, le cas échéant, pour les futures générations d'actifs.

Graphique 18 : Salaire moyen brut vs net



On peut même imaginer que la génération future voie sa charge financière allégée. Se pose alors la question du revenu tiré de l'activité lucrative dont disposeront demain les salarié(e)s pour leur consommation (après impôts et investissements, etc.). Si la population augmente, de nombreux investissements publics et privés seront nécessaires (infrastructure, logements, etc.). Mais si la population reste constante, nombre de ces investissements de développement tomberont. La génération future devra donc économiser une part moins grande de son revenu pour des investissements, parce qu'elle héritera de plus de capital par tête (Turner 2009).

C'est le marché du logement qui en fournit la meilleure illustration : si une famille moyenne avait autrefois trois enfants, un tiers de logement seulement par couple pouvait être transmis à la jeune génération. Maintenant que le nombre d'enfants par femme est passé à 1,5, chaque enfant reçoit en moyenne les deux tiers d'un logement. Les générations futures devront donc investir d'autant moins dans la construction de logements qu'une grande partie des capacités existent d'ores et déjà. Pour le reste de l'infrastructure aussi, il y aura moins à investir. Ainsi, par exemple, les régions sont aujourd'hui très largement desservies par des routes et en approvisionnement tant en eau qu'en électricité. Si la population n'augmente plus, il n'y aura plus qu'à financer des investissements.

Schweizerischer Gewerkschaftsbund / Union syndicale suisse / Unione sindacale svizzera

sements de remplacement et pour des petits aménagements. Les générations à venir disposeront de ce fait d'une plus grande partie de leur revenu pour des biens de consommation.

Le vieillissement démographique n'a pas pour seul effet d'augmenter le nombre des personnes à la retraite, mais aussi de diminuer celui des enfants et des jeunes. Entre les dépenses destinées aux jeunes et aux rentières et rentiers, il existe une certaine concurrence. Si les coûts engendrés par les jeunes diminuent aujourd'hui (p. ex. moins de bâtiments scolaires nécessaires ou moins de frais d'entretien), des ressources se libèrent (Turner 2009). Une part de ces ressources servira certainement à financer les coûts supplémentaires dus à l'accueil des enfants et à la prolongation de la durée moyenne de scolarité. En outre, les coûts de la santé pourraient augmenter. La dernière recherche à ce sujet montre toutefois que ces coûts augmentent fortement surtout durant les années avant la mort (Zweifel et al. 1999 ; Shang & Goldman 2008 ; Seshamani & Gray 2004). En conséquence, l'effet du vieillissement devrait être restreint. L'argent restant, c'est-à-dire non utilisé, pourra désormais servir à financer une partie des besoins supplémentaires de la prévoyance vieillesse. De nouvelles recettes pourront être générées sans hausse des taxes.

4 Bibliographie

OFS (2010) : *Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse*, Neuchâtel

DFF (2010) : *Plan financier 2012 – 2014*, Berne

KOF (2010) : *Résultats principaux des prévisions KOF d'automne 2010*, Zurich.

Lampart, D. (2007) : *L'AVS reste solide – Scénario de l'USS sur le financement de l'AVS*, Dossier de l'USS N° 53, Berne, décembre 2007

Riphahn, R.T. et G. Sheldon (2006) : *Arbeit in einer alternden Gesellschaft*, Étude de la Banque cantonale de Zurich, Zurich

Schelbert, H. (2006) : *Arbeit für Ältere – Was richtet der Markt, was soll der Staat ?*, Zurich

Seshamani M. et A. Gray (2004) : *Ageing and Health-Care Expenditure: The Red Herring Argument Revisited*, Health Economics 13, pp. 303 – 314

Shang, B. et D. Goldman (2008) : *Does Age or Life Expectancy Better Predict Health Care Expenditures ?*, Health Economics 17; pp. 487 – 501

Turner, A. (2009) : *Population Ageing: What Should We Worry About ?*, Philosophical Transactions of the Royal Society: Biological Sciences 364, pp. 3009 – 3021

Zweifel, P., S. Felder et M. Meiers (1999) : *Ageing of Population and Health Care Expenditure: A Red Herring*, Health Economics 8, pp. 485 – 496

Die Reihe SGB-Dossier. Bisher erschienen**Titres déjà publiés dans la série Dossier de l'USS**

- 47 Für eine neue Gesundheitsversorgung in der Schweiz 2007, April 2007 / *Proposition de réforme pour un nouveau système de santé en suisse, avril 2007*
- 48 Temporärarbeit in der Schweiz, April 2007– *avec compte-rendu en français (résumé et conclusion), avril 2007*
- 49 20 Jahre SGB-Rentnerinnen- und Rentnerkommission, Juni 2007
- 50 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2006, September 2007
- 51 Organisationen im Umbruch: Die Gewerkschaften in der Schweiz von 1990 bis 2006, September 2007 / *Les syndicats en Suisse, de 1990 à 2006 : stratégies, fusions et évolution de leurs effectifs, janvier 2008*
- 52 SGB-Kongress 9.11. – 11.11.2006: Positionspapiere und Resolutionen, November 2007 / *Congrès USS 9.11. – 11.11.2006: Textes d'orientation et résolutions, novembre 2007*
- 53 Die AHV ist sicher – SGB-Finanzierungsszenario für die AHV, Dezember 2007 / *L'AVS reste solide : scénario de l'USS sur le financement de l'AVS, décembre 2007*
- 54 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2007/2008 – Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften, März 2008
Négociations conventionnelles et salariales 2007/2008, mars 2008
- 55 Argumentarium gegen die SVP-Initiative für „demokratische Einbürgerungen“, April 2008. *Argumentaire contre l'initiative populaire de l'UDC « pour des naturalisations démocratiques », avril 2008.*
- 56 Mindestlöhne in der Schweiz: Entwicklungen seit 1998 und Handlungsbedarf heute, April 2008, *avec résumé en français.*
- 57 Veränderungen im Bildungssystem der Schweiz und daraus resultierende Probleme im Bereich der beruflichen Grundbildung, der höheren Berufsbildung und der Weiterbildung, August 2008, *avec résumé en français.*
- 58 Weiter mit Bildung – Berufsbildung fördern. Recht auf Standortbestimmung und lebenslange Bildung für alle, September 2008.
Une formation, ça se continue – Encourager la formation professionnelle. Droit au bilan professionnel et à l'apprentissage tout au long de la vie, septembre 2008.
- 59 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2007, August 2008; *Évolution des effectifs syndicaux en 2007, août 2008.*
- 60 Wirtschaftspolitik in der Schweiz: 60 Beiträge zu Lohn, Beschäftigung und Sozialstaat, Juli 2008
- 61 Die Liberalisierungspolitik in der Schweiz – gedrosseltes Tempo, Eine Zwischenbilanz aus Gewerkschaftssicht. Oktober 2008
- 62 Welche Konjunkturprogramme wirken? – Ein Kriterienraster und eine Evaluation der Investitionsprogramme von 1993 und 1997 / *Quels programmes conjoncturels sont efficaces? – Grille de critères et évaluation des programmes d'investissement de 1993 et 1997*
- 63 Gesundheitsförderliche Arbeitsbedingungen für ältere Arbeitnehmer/innen. November 2008 / *Conditions de travail favorisant la santé des travailleurs âgés. Novembre 2008.*
- 64 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2008/2009 – Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften, April 2009
Négociations conventionnelles et salariales 2008/2009, avril 2009
- 65 Mit Konjunkturstabilisierung längerfristige Wachstumschancen sichern – Eine Auswertung der neueren empirischer Forschungsliteratur und ein Plädoyer für ein Umdenken in der Schweizer Wirtschaftspolitik, Juni 2009
- 66 Wie die Diskriminierung der MigrantInnen in der Arbeitswelt beseitigen? Das Programm des SGB, Juli 2009, *avec résumé en français.*
- 67 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2008, September 2009; *Évolution des effectifs syndicaux en 2008, septembre 2009.*
- 68 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2009 / 2010; Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. Mai 2010.
Négociations conventionnelles et salariales 2009/2010 ; un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Mai 2010.
- 69 Mitgliederentwicklung 2009, September 2010, *Évolution des effectifs des syndicats en 2009, septembre 2010*
- 70 11. SGB-Frauenkongress vom 20. und 21. November 2011. Vereinbarkeit jetzt! Erwerbsarbeit – Familienarbeit: Schluss mit dem Zeitdilemma! August 2010. *11^e Congrès des femmes de l'USS des 20 et 21 novembre 2009. Emploi et famille : un casse-tête au quotidien ! Août 2010*
- 71 Auswirkungen einer Frankenaufwertung auf die Schweizer Wirtschaft. Ergebnisse von ökonomischen Modellsimulationen. September 2010 - *Effets d'une appréciation du franc sur l'économie suisse. Résultats de simulations réalisées à l'aide de modèles économétriques. Janvier 2011*
- 72 Massnahmen zur Stärkung der Kaufkraft – Auswirkungen auf die Schweizer Konjunktur. November 2010
- 73 54. SGB-Kongress vom 5. – 6. November 2010: Kongresspapiere und Resolutionen. Dezember 2010 – *54^e Congrès de l'USS du 5 au 6 novembre 2010 : textes d'orientation et résolutions. Décembre 2010*
- 74 Jahresmedienkonferenz des SGB vom 5. Januar 2011: Gute Löhne und Renten für alle; Mehr Geld zum Leben; Lebensrisiken gemeinsam tragen. Januar 2011 - *Conférence de presse annuelle de l'USS du 5 janvier 2011 : Des salaires décentés et des rentes suffisantes ; Davantage de revenus pour vivre - Assumer solidairement les risques de la vie. Janvier 2011*
- 75 Erlass von Mindestlöhnen aufgrund der flankierenden Massnahmen. Eine Praxisübersicht. Februar 2011.
- 76 AHV bleibt stabil. SGB-Finanzierungsszenarien für die AHV. März 2011 – *L'AVS toujours stable - Scénarios de l'USS pour le financement de l'AVS. Mai 2011.*
- 77 SGB-Verteilungsbericht. April 2011, *avec résumé en français.*

Nachbestellte Einzelnummern kosten Fr. 4.- pro Ex.; Umfangreiche Nummern sind teurer, Fr. 10.- (inkl. Porto).
Chaque numéro commandé coûte 4 francs l'exemplaire ; prix plus élevé pour grands numéros, Fr. 10.- (frais de port inclus).

Bestelltalon; einsenden an SGB, z.H. Edith Pretto / Maria-Rosa d'Alessandris, Postfach, 3000 Bern 23, Fax 031 377 01 02
oder per e-mail: info@sgb.ch

Talon de commande: à envoyer à l'USS, c/o Edith Pretto / Maria-Rosa d'Alessandris, c.p., 3000 Berne 23; télécopieur 031 377 01 02
ou par e-mail : info@sgb.ch

Ich bestelle folgendes Dossier:

Je commande les Dossiers suivants:

Nr. / N°Anzahl Ex. / Nombre d'ex.
Nr. / N°Anzahl Ex. / Nombre d'ex.
Nr. / N°Anzahl Ex. / Nombre d'ex.

Name, Vorname / Nom, Prénom:.....

Strasse / Rue:

Ort / Localité: